

**UNITÉS CONSTITUTIVES
DU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION**

UNITÉ U11

(Épreuve E1 / sous-épreuve E11 : mathématiques et sciences physiques)

L'unité mathématiques et sciences physiques englobe l'ensemble des objectifs, capacités, compétences et savoir-faire mentionnés dans les arrêtés du 9 mai 1995 modifiés relatifs aux programmes de mathématiques et aux programmes de sciences physiques applicables dans les classes préparant au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n°11 du 15 juin 1995)

La partie mathématique est constituée des éléments suivants :

- Activités numériques et graphiques (I)
- Fonctions numériques (II)
- Activités géométriques (III)
- Activités statistiques (IV)
- Trigonométrie, géométrie, vecteurs (VI).

La partie sciences physiques comprend les unités spécifiques suivantes :

Électricité : Transport et sécurité (E2)
Électronique (E6)

Optique : Lentilles convergentes (01)
Lumière et couleur (02)
Photométrie (03)
DéTECTEURS, amplificateurs de lumière (04)

Chimie : Acide, base (C1)
Oxydoréduction en solution (C2)
Cinétique et catalyse (C6)

UNITÉ U12

(Épreuve E1 / sous-épreuve E12 : travaux pratiques de sciences physiques)

L'unité de travaux pratiques de sciences physiques englobe l'ensemble des objectifs, compétences et savoir-faire mentionnés dans l'arrêté du 9 mai 1995 modifié relatif aux programmes de sciences physiques des baccalauréats professionnels.

Elle concerne la formation méthodologique de base appliquée aux champs de la physique et de la chimie suivants :

- Électricité I (courant continu)
- Électricité II (courant alternatif sinusoïdal)
- Mécanique
- Acoustique
- Optique
- Chimie I (solutions aqueuses)
- Chimie II (chimie organique).

UNITÉ U21
(Épreuve E2 / sous épreuve E21 : étude de Cas)

Capacités	Compétences	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9
C1.	C1.1.1. Identifier la demande du client								↖	
	C1.1.2. Faire préciser la demande							↖		
	C1.1.3. Recherche de l'information							↖		
	C1.1.4. Structurer l'information							↖		
	C1.2.1. Exploiter l'information							↖		
C2.	C1.2.2. Vérifier la faisabilité		↖	↖	↖					
	C2.1.1. Planifier									
	C2.1.2. Choisir les moyens de production en prise de vue									
	C2.1.3. Choisir les moyens de production en traitement chimique et numérique			↖						
	C2.2.1. Faire Croquis de mise en place		↖	↖						
	C2.2.2. Déterminer un budget		↖	↖	↖	↖				
	C2.2.3. Établir le devis		↖	↖	↖	↖	↖			
	C2.3.1. Organiser l'espace de travail									
	C2.3.2. Distribuer et expliquer le travail									
	C2.3.3. Gérer le plan de charge									
C3	C2.3.4. Effectuer la maintenance préventive									
	C3.1.1. Mettre en état de production le matériel et les consommables									
	C3.1.2. Préparer les éléments constitutifs des prises de vues									
	C3.1.3. Repérer les éléments impératifs aux prises de vues									
	C3.2.1. Effectuer les réglages en prise de vue									
	C3.3.1. Produire en prise de vue									
	C3.3.2. Produire en traitement chimique									
	C3.3.3. Produire en traitement numérique d'image									
	C3.4.1. Effectuer le contrôle qualité									
	C3.4.2. Effectuer la maintenance curative et corrective									
	C3.5.1. Restituer									
	C3.5.2. Facturer									
	C3.5.3. Gérer les droits									
C4	C4.1.1. Établir et assurer les relations avec les partenaires									
	C4.1.2. Transmettre les informations									
	C4.1.3. Argumenter									

UNITÉ U22

(Épreuve E2 / sous épreuve E22 : histoire de l'art et de la photographie)

Capacités	Compétences	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9
C1.	C1.1.1. Identifier la demande du client									
	C1.1.2. Faire préciser la demande									
	C1.1.3. Recherche de l'information								↖	↖
	C1.1.4. Structurer l'information								↖	↖
C2.	C1.2.1. Exploiter l'information								↖	↖
	C1.2.2. Vérifier la faisabilité								↖	↖
	C2.1.1. Planifier									
	C2.1.2. Choisir les moyens de production en prise de vue									
	C2.1.3. Choisir les moyens de production en traitement chimique et numérique									
	C2.2.1. Faire Croquis de mise en place								↖	↖
	C2.2.2. Déterminer un budget									
	C2.2.3. Établir le devis									
	C2.3.1. Organiser l'espace de travail									
	C2.3.2. Distribuer et expliquer le travail									
C3	C2.3.3. Gérer le plan de charge									
	C2.3.4. Effectuer la maintenance préventive									
	C3.1.1. Mettre en état de production le matériel et les consommables									
	C3.1.2. Préparer les éléments constitutifs des prises de vues									
	C3.1.3. Repérer les éléments impératifs aux prises de vues									
	C3.2.1. Effectuer les réglages en prise de vue									
	C3.3.1. Produire en prise de vue									
	C3.3.2. Produire en traitement chimique									
	C3.3.3. Produire en traitement numérique d'image									
	C3.4.1. Effectuer le contrôle qualité									
	C3.4.2. Effectuer la maintenance curative et corrective									
	C3.5.1. Restituer									
	C4	C3.5.2. Facturer								
C3.5.3. Gérer les droits										
C4.1.1. Établir et assurer les relations avec les partenaires										
C4.1.2. Transmettre les informations										
C4.1.3. Argumenter										

UNITÉ U31

(Épreuve E3 / sous épreuve E31 : évaluation de la formation en milieu professionnel)

Capacités	Compétences	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9
C1.	C1.1.1. Identifier la demande du client							↖		
	C1.1.2. Faire préciser la demande							↖		
	C1.1.3. Recherche de l'information									
	C1.1.4. Structurer l'information									
C2.	C1.2.1. Exploiter l'information									
	C1.2.2. Vérifier la faisabilité						↖			
	C2.1.1. Planifier						↖			
	C2.1.2. Choisir les moyens de production en prise de vue									
	C2.1.3. Choisir les moyens de production en traitement chimique et numérique									
	C2.2.1. Faire Croquis de mise en place									
	C2.2.2. Déterminer un budget									
	C2.2.3. Établir le devis									
	C2.3.1. Organiser l'espace de travail						↖	↖		
	C2.3.2. Distribuer et expliquer le travail						↖	↖		
	C2.3.3. Gérer le plan de charge						↖	↖		
	C3	C2.3.4. Effectuer la maintenance préventive								
C3.1.1. Mettre en état de production le matériel et les consommables			↖	↖						
C3.1.2. Préparer les éléments constitutifs des prises de vues						↖				
C3.1.3. Repérer les éléments impératifs aux prises de vues			↖			↖				
C3.2.1. Effectuer les réglages en prise de vue			↖			↖				
C3.3.1. Produire en prise de vue						↖				
C3.3.2. Produire en traitement chimique		↖	↖	↖						
C3.3.3. Produire en traitement numérique d'image		↖	↖	↖						
C3.4.1. Effectuer le contrôle qualité		↖								
C3.4.2. Effectuer la maintenance curative et corrective			↖		↖					
C4	C3.5.1. Restituer						↖	↖		
	C3.5.2. Facturer						↖	↖		
	C3.5.3. Gérer les droits						↖	↖		
	C4.1.1. Établir et assurer les relations avec les partenaires							↖		
	C4.1.2. Transmettre les informations							↖		
	C4.1.3. Argumenter							↖		

Domaine Économie et Gestion

Les compétences évaluées en économie et gestion sont celles établies par l'annexe V de l'arrêté du 17août 1987 (B.O. n°32 du 17 septembre 1987) relatif au programme des classes préparant au baccalauréat professionnel.

UNITÉ U32

(Épreuve E3 / sous épreuve E32 : production d'un portfolio photographique)

Capacités	Compétences	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9
C1.	C1.1.1. Identifier la demande du client									
	C1.1.2. Faire préciser la demande									
	C1.1.3. Recherche de l'information									
	C1.1.4. Structurer l'information									
C2.	C1.2.1. Exploiter l'information									
	C1.2.2. Vérifier la faisabilité									
	C2.1.1. Planifier						↖			
	C2.1.2. Choisir les moyens de production en prise de vue		↖							
	C2.1.3. Choisir les moyens de production en traitement chimique et numérique		↖	↖						
	C2.2.1. Faire Croquis de mise en place									↖
	C2.2.2. Déterminer un budget									
	C2.2.3. Établir le devis									
	C2.3.1. Organiser l'espace de travail						↖			
	C2.3.2. Distribuer et expliquer le travail									
	C2.3.3. Gérer le plan de charge									
C3	C2.3.4. Effectuer la maintenance préventive		↖	↖						
	C3.1.1. Mettre en état de production le matériel et les consommables		↖	↖						
	C3.1.2. Préparer les éléments constitutifs des prises de vues		↖							↖
	C3.1.3. Repérer les éléments impératifs aux prises de vues		↖						↖	↖
	C3.2.1. Effectuer les réglages en prise de vue		↖							
	C3.3.1. Produire en prise de vue		↖			↖				
	C3.3.2. Produire en traitement chimique			↖						
	C3.3.3. Produire en traitement numérique d'image			↖						
	C3.4.1. Effectuer le contrôle qualité	↖								
	C3.4.2. Effectuer la maintenance curative et corrective		↖	↖						
C4	C3.5.1. Restituer							↖		
	C3.5.2. Facturer							↖		
	C3.5.3. Gérer les droits							↖		
	C4.1.1. Établir et assurer les relations avec les partenaires									
	C4.1.2. Transmettre les informations							↖		
	C4.1.3. Argumenter							↖		

UNITÉ U4
(épreuve E4 : langue vivante)

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés dans l'arrêté du 23 mars 1988 relatif aux programmes de langues vivantes étrangères des classes préparant au baccalauréat professionnel (B.O. n°18 du 12 mai 1988).

UNITÉ U51
(épreuve E5 / sous-épreuve E51 : français)

L'unité est définie par les compétences établies par l'arrêté du 9 mai 1995 relatif aux objectifs, contenus et capacités de l'enseignement du français dans les classes préparant au baccalauréat professionnel (B.O. n°11 du 15 juin 1995).

UNITÉ U52
(épreuve E5 / sous-épreuve E52 : histoire géographie)

L'unité est définie par les compétences établies par l'arrêté du 9 mai 1995 relatif aux objectifs et contenus de l'enseignement de l'histoire et de la géographie dans les classes préparant au baccalauréat professionnel (B.O. n°11 du 15 juin 1995).

UNITÉ U6
(épreuve E6 : éducation artistique - arts appliqués)

L'unité englobe l'ensemble des capacités et des compétences présentées par le programme -référentiel défini par l'annexe III de l'arrêté du 17 août 1987 aux programmes des classes préparant au baccalauréat professionnel (B.O. n°32 du 17 septembre 1987).

UNITÉ U7
(épreuve E7 : éducation physique et sportive)

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés dans l'arrêté du 22 novembre 1995 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal pour l'éducation physique et sportive en lycée (B.O. n°46 du 14 décembre 1995).

UNITÉ FACULTATIVE UF1
(épreuve de langue vivante)

L'épreuve a pour but de vérifier la capacité du candidat de comprendre une langue vivante parlée et la capacité de s'exprimer de manière intelligible pour un interlocuteur n'exigeant pas de particularités linguistiques excessives sur un sujet d'intérêt général.

UNITÉ FACULTATIVE UF2
(épreuve facultative d'hygiène-prévention-secourisme)

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés à l'annexe I de l'arrêté du 11 juillet 2000 relatif au programme d'hygiène - prévention - secourisme des classes préparant au baccalauréat professionnel.